



COMMUNE DE LALAYE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 Octobre 2019 N° 64

Convocation envoyée par mail le 04/10/2019

sous la présidence de **Mme WALSPURGER Yvette** - Maire

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Sélestat-Erstein

Nombre de membres élus : 11

Nombre de membres en fonction : 11

Nombre de membres présents : 8

Etaient présents à l'ouverture de la séance, les conseillers suivants :

M. ANCEL Daniel, GRELIER Claude, Mme KAMMERER Véronique – Adjoints
MM. GRANDJEAN Jean-Louis, DEYBRE Jacques, ROCHE Jean-Marie

Absents excusés :

M. FLORAND Patrick qui donne procuration à Mme KAMMERER Véronique
Mme VAN DER SLUIJS Geertruida qui donne procuration à M. ANCEL Daniel
Mme GOSTOLI Anne,

Secrétaire de séance : Mme KAMMERER Véronique

- Approbation du PV des délibérations du Conseil Municipal N° 63 du 31/07/19 : Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.
- Proposition de rajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : Autorisation de signature de la convention concédant à ENEDIS à titre de droit réel au profit de la distribution publique d'électricité, dans le cadre de l'installation d'un poste de téléphonie mobile SFR : validé à l'unanimité.

1) Renouvellement du contrat de Prévoyance des agents pour la période 2020 – 2025 :

Mme le Maire expose que la convention 2013-2019 arrive à échéance au 31 décembre et qu'une procédure de mise en concurrence a été lancée par le CDG67, pour prévoir son renouvellement dès 2020.

Dans le précédent contrat, la Commune participait à raison de 15 €/mois/agent.

Afin de valider le renouvellement du contrat prévoyance au 1^{er} janvier 2020, des formalités préalables sont à mettre en œuvre par la Collectivité :

- Définir le montant de la participation employeur,
- Saisir le Comité Technique et l'organe délibérant pour arrêter le montant de la participation et l'adhésion à la convention de participation du Centre de Gestion
- Diffuser l'information et les formulaires d'adhésion au personnel.

Renseignements pris auprès du CDG, la moyenne départementale de participation des collectivités se situe entre 16 et 17 €.

Mme le Maire propose ainsi à l'assemblée délibérante de conserver la base de 15€/agent/mois pour le nouveau contrat de prévoyance 2020-2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la proposition du Maire pour 15€/agent/mois et l'autorise à saisir le Comité Technique du CDG.

2) EGLISE :

2.1) Avenant n°1 au marché CHANZY PARDOUX :

Mme le Maire rappelle qu'en date du 24 septembre, la Commission a émis un avis favorable à la signature d'un avenant pour travaux en moins et travaux en plus, sans augmentation de l'économie générale du marché.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant à intervenir avec CHANZY PARDOUX.

2.2) Plan de financement définitif :

Mme le Maire informe l'assemblée délibérante que le financement définitif de la restauration du clocher d'église s'établit comme suit :

<u>Coût de l'opération :</u>	HT = 122.766,40 €	TTC = 147.319,68 €
------------------------------	-------------------	--------------------

Financements :

- REGION ALSACE	18.314,00 €
- CONSEIL DEPARTEMENTAL	30.343,85 €
- ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE L'ART FRANÇAIS	10.000,00 €
- MINISTÈRE DE L'INTERIEUR	8.143,00 €
- FONDATION DU PATRIMOINE :	
o Dons particuliers + Entreprises	10.001,60 €
o Aide Financière Fondation Patrimoine	2.000,00 €

Montant total des aides	78.802,45 €

<u>Reste à charge Commune (hors FCTVA)</u>	TTC :	68.517,23 €
--	-------	--------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le Plan de financement définitif de la restauration du clocher de l'église.

3) Remplacement de taille-haies :

Mme le Maire expose que le taille-haies est hors d'usage. Il convient de procéder à son remplacement. L'offre la plus avantageuse émane des Ets SCHILLINGER de Neuve-Eglise pour un taille-haies thermique professionnel de marque STIHL pour un montant de 441,53 € HT (529,84 € TTC).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de retenir l'offre Schillinger pour un montant de 529,84 € TTC,
- PREND NOTE que la dépense sera affectée au compte 2158 (dépenses d'investissement)
- AUTORISE le Maire à notifier la commande.

4) Mainlevée d'un droit de résolution :

Madame le Maire expose qu'une demande de mainlevée de droit de résolution a été adressée à la Commune par l'Etude de Maître NUSS et MOREAU de Châtenois, qui dispose que :

Aux termes de l'acte de vente pour le terrain cadastré Section 5 n° 127/26 lieudit « Blanc Noyer » avec 9.09 ares sol, maintenant sur-bâti d'un chalet à usage d'habitation, 7 rue des mélèzes,

au profit de Mr Gilbert Georges Jacques LAPIERRE né à Paris, le 02/01/1951 et Mme Christiane COCHETEUX son épouse, née à Tours le 12/08/1947 - demeurant ensemble à MONTRESOR (37460) – 12, rue de Chemillé , en communauté de biens

Le dit acte de vente ayant été reçu en l'étude notariale en date du 22 décembre 1986,

Il est inscrit au Livre Foncier, à charge de l'immeuble ci-dessus désigné, un droit de résolution intitulé : ***Numéro AMALFI C2008SEL 010910***

Dépôt du 21/01/1983

Droit à la résolution de la vente au profit de la Commune de Lalaye, conformément à l'acte du 24 décembre 1982.

Ce droit de résolution n'ayant plus de raison d'être, il est de ce fait demandé à la Commune de consentir à la radiation entière et définitive de l'inscription prise au Livre Foncier de LALAYE.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Mme le Maire à signer la procuration faite à l'étude de Maîtres NUSS et MOREAU de Châtenois pour donner mainlevée du droit de résolution inscrit au profit de la Commune de LALAYE à charge de la parcelle ci-dessus énoncée.

5) Demandes de subventions :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas réserver une suite favorable aux demandes d'aides émanant de deux associations.

6) Point supplémentaire à l'ordre du jour : Convention de mise à disposition ENEDIS dans le cadre du projet de mise en place d'un pylône téléphonique :

Mme le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en raison du projet d'installation d'une antenne SFR au lieu-dit Hauts Champs, sur une parcelle communale cadastrée section 8, n° 76 d'une contenance totale de 64401 m², il s'avère nécessaire de :

- concéder à ENEDIS, à titre de droit réel au profit de la distribution publique d'électricité, les droits stipulés dans la convention de mise à disposition jointe en annexe de la présente délibération
- De valider cette concession en signant une convention de mise à disposition d'une surface de 15m² au profit d'ENEDIS dans le but d'installer un poste de transformation de courant

électrique « SFR » et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à signer ladite convention à intervenir avec ENEDIS.

7) Divers :

7.1) Information Conseil Départemental relative au déneigement :

Par courrier du 19 septembre, le Conseil Départemental informe la Commune que pour des raisons de sécurité, ses Services n'assureront plus le déneigement sur la portion de RD entre le carrefour Rue du Blanc Noyer/Rue principale jusqu'à la ferme Toussaint (chemin de la Grande Basse).

Dorénavant, ce service sera repris par l'Entreprise GUTH, gestionnaire du déneigement dans la commune.

7.2) Information du Préfet sur l'avancement des travaux de déviation de Châtenois :

L'arrêté d'autorisation environnementale du projet de déviation de Châtenois (RN59) a été signé le 14 août permettant ainsi le démarrage de la 1^{ère} phase des travaux consistant à aménager à 2x2 voies le tronçon existant entre le giratoire de sortie de l'autoroute A35 et le grand giratoire existant entre Sélestat et Châtenois. Une lettre d'information est disponible en mairie.

7.3) Informations SMICTOM sur la collecte des bacs jaunes et l'encombrement de certaines rues par des arbres et des branchages : Le SMICTOM invite les usagers de Lalaye-Charbes :

- à procéder à un tri sélectif des déchets avant dépose dans les bacs jaunes. A défaut, les bacs jaunes ne seront pas collectés, pénalisant ainsi l'ensemble des utilisateurs des points de regroupements.
- à procéder à l'élagage des arbres et des haies bordant le circuit de collecte, afin que la collecte des ordures ménagères puisse se faire dans les meilleures conditions (l'article 673 du Code Civil réprime ce manque).

7.4) Informations du SDEA

7.4.1) remplacement d'un poteau d'incendie auxiliaire, au niveau du 157 rue de la Grande Basse :

Suite à une campagne de recherche de fuite sur le secteur, une anomalie de fonctionnement a été détectée sur ce PA (fuite et impossibilité de manoeuvre) nécessitant ainsi son remplacement. Le coût sera à la charge de la commune qui exerce la compétence de la DECI (défense externe contre l'incendie). Les travaux sont estimés à 4.000 €.

7.4.2) commission locale eau potable et assainissement du 2 octobre :

en 2021 : une 1^{ère} phase d'extension du réseau d'assainissement et un renforcement du réseau d'eau potable sur 300 ml sont programmés dans la rue principale à Charbes

en 2022 : réalisation d'une 2^{ème} phase sur une nouvelle longueur de 300 ml à Charbes.

7.5) Adressage quartier de la Hauchirelle A l'issue d'une première étude sommaire, il s'avère qu'il serait judicieux de prévoir un nouvel adressage et une renumérotation des propriétés dans ce secteur.

7.6) Rue des mines : projet de limitation de la circulation : Suite à une demande des riverains, la Commune, avec l'appui du Conseil Départemental, a procédé à une première ébauche d'un plan de circulation futur. Une réunion publique à destination des riverains de cette voie sera organisée prochainement afin de leur soumettre le projet d'aménagement retenu.

7.7) Boulangerie : projet de vente aux gérants du Fournil de Lalaye : Les époux BRICE souhaitent acquérir ce bien communal. La majorité du Conseil est favorable à cette vente, excepté Christian SCHEIDECKER qui s'abstient. Une proposition de prix sera transmise aux boulanger, pour validation.

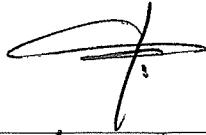
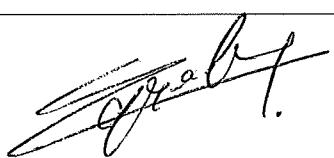
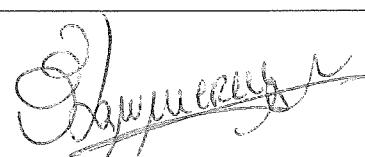
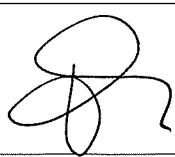
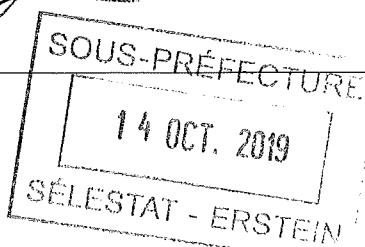
7.8) Autres informations :

- **REPAIR CAFE DU GIESSEN** (atelier éphémère de réparations d'articles ménagers et autres par des dépanneurs bénévoles) se tiendra le samedi 26 octobre à la salle polyvalente ;
- **REPAS DES AINES** : dimanche 24 octobre à la salle polyvalente.

Aucun autre point n'étant abordé, la séance est close à 20.27 heures.



Réunion Conseil Municipal du 09.10.2019

Nom Prénom	Signature
WALSPURGER Yvette	
ANCEL Daniel	
GRELIER Claude	
KAMMERER Véronique	 <u>Excusé</u> <u>Donne procuration à Mme Véronique KAMMERER</u>
FLORAND Patrick	
SCHEIDECKER Christian	
VAN DER SLUIJS Geertruida	 <u>Excusée</u> <u>Donne procuration à M. Daniel ANCEL</u>
GOSTOLI Anne	 <u>Excusée.</u>
ROCHE Jean-Marie	
DEYBRE Jacques	
GRANDJEAN Jean-Louis	 <div style="text-align: right;">  <p>SOUS-PRÉFECTURE 14 OCT. 2019 SÉLESTAT - ERSTEIN</p> </div>